

COMPTE-RENDU
REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
05 Juin 2014 à 19h00 à la mairie
Salle du Conseil Municipal

Présents : MM SÉGNERÉ, ESQUIRO, FERRATO, SÉAS, VERGÈS, DAUTAN, LARBRE, MARTIN, DEJARDIN, JOLY-MARTINS, LASSERRE, OLALLA, TILHAC-PINOT.

Absents ont donné procuration : Mme ROUILLON à M. SÉGNERÉ, M. PUJO à M. VERGÈS.

Secrétaire de séance : M. Raymond VERGÈS.

➔ Le compte-rendu du Conseil Municipal du 09 Avril 2014 est approuvé à l'unanimité des membres présents.

Le maire complimente les élus d'une part pour la mise en place et la régularité des commissions et d'autre part, pour l'élaboration régulière des comptes-rendus relatifs à chaque commission. Il précise que chaque commission a à sa disposition en mairie un dossier dans lequel un double des rapports devra être déposé.

La première réunion de la commission sécurité aura lieu le mardi 17 juin 2014. Quant à la commission urbanisme, elle se réunira pour la première fois en septembre 2014.

Assainissement collectif :

Stéphane BRILLE, représentant le bureau d'études prima ingénierie, présente la problématique de l'assainissement collectif (réseau et station d'épuration) de la commune. La station d'épuration a été construite en 1982. Depuis, les équipements sont devenus obsolètes et engendrent des problèmes récurrents, nombreux et différents. Le débit actuel est de 400 m³ au lieu de 150 m³ initialement prévus.

Le traitement des eaux usées et des boues est un sujet très suivi et contrôlé par les services de la préfecture.

A quels risques s'expose la commune si elle ne réalise pas de travaux ? Les services de la préfecture, représentant l'Etat, mettent en demeure la commune de réparer les défauts et refusent pendant ce temps les permis de construire en relation avec un assainissement collectif.

Les projets de remise en conformité du réseau et de la station d'épuration devront être menés simultanément. La réhabilitation de la station d'épuration uniquement ne sera pas suffisante.

Rappel : Le bureau d'études Sogreah avait émis trois propositions :

- 1/la remise à niveau de la station d'épuration
- 2/la construction d'une nouvelle station d'épuration
- 3/le raccordement sur le réseau de la commune de Laloubère

Cas particulier du lotissement du Biéouès : le réseau odosséen se trouvant à proximité, il doit être étudié également cette possibilité de raccordement.

Le raccordement au réseau n'est pas possible sur Momères compte tenu des capacités raccordables, problèmes de pentes, ...

Le financement :

Compte tenu de l'urgence, le dossier est considéré prioritaire par la Préfecture, le Conseil Général, l'Agence de l'eau, ...

Le montant de cette étude de faisabilité est de 8750 € HT. Elle est subventionnée à hauteur de 40 à 50 % par le Conseil Général.

=> le devis est validé à l'unanimité par le conseil municipal.

Les travaux qui en découleront seront subventionnés entre 50 et 60 % par l'Agence de l'eau et le Conseil Général.

Les démarches :

Une prise de contact est prévue avec les élus des communes d'Odos et de Laloubère afin de connaître leurs conditions pour un éventuel raccordement à leurs réseaux (réseau suffisant), leurs coûts,

Le bureau d'études se charge d'informer par courrier le Conseil Général du début de l'étude de faisabilité

A chaque réunion du Conseil Municipal, un bilan sera fait sur l'avancée de ce dossier. La partie « assainissement » est rattaché à l'urbanisme.

☞ Point commission « Education » :

****La réforme des rythmes scolaires sera effective à la rentrée de septembre 2014 : il n'y a pas de possibilité de dérogation. Les horaires ont été choisis en concertation avec les enseignants et validés à l'essai.

Le planning des périodes est bouclé avec ¾ h de temps d'activités périscolaires (T.A.P.) par jour soit 3 heures par semaine. Tous les jours, six activités et une garderie sont proposées. Chaque activité aura au minimum été pratiquée deux fois dans l'année scolaire. Des adaptations pourront intervenir (si besoin est) à la fin de la période.

Un budget prévisionnel « TAP » a été établi : les dépenses (coût des langues, surcoût des animateurs, matériel, ...) et les recettes (aide de l'état, aide de la caf, participation des parents). Après concertation, les membres du conseil municipal optent pour une tarification modulée en fonction du quotient familial (identique au tarif appliqué pour l'alaé) et valident le principe de fonctionnement.

****Modalités d'inscription dans les écoles de Horgues : une délibération fixant les modalités d'inscription est prise par 14 voix pour et 1 abstention.

****Pour faire suite à une demande émanant du personnel communal, Monsieur le Maire demande de délibérer pour la mise en place d'une tarification particulière au quotient familial minimum pour le personnel communal : unanimité des voix.

☞ Point commission « Personnel » :

****Suite à une réunion avec les divers responsables des services, il apparaît qu'ils n'ont aucune lecture directe des congés, rtt, ... pris ou à prendre de l'ensemble du personnel communal. Il souhaiterait une homogénéité dans la pose des congés. Nicole ESQUIRO se charge d'établir les documents nécessaires.

****Il est rappelé aux responsables des services qu'il est indispensable de prévoir une visite médicale de reprise lors des accidents de travail ou des congés de maladie.

Point commission « Travaux » :

Didier SÉAS rappelle que la commission se réunit une fois par mois.

****Nettoyage et entretien de voirie (caniveaux, trous, ...) : chaque rue du village sera entretenue une fois par mois et présence dans les quartiers une fois par semaine.

L'entretien en bordure de clôture incombe-t-il au propriétaire ou à la commune ? il est fait appel au civisme des riverains.

****Les travaux de réhabilitation de l'écluse de la Gespe seront pris en charge par le Conseil Général (réfèrent : M. LABAT). En contrepartie, l'entretien et la gestion des eaux pluviales, en cas de débordements, incomberont à la commune de Horgues.

****Utilisation de produits phytosanitaires : une autorisation « certiphyto » est obligatoire pour l'utilisation de ces produits. Thierry CONDOU, agent des services techniques de la commune de Horgues, possède cet agrément.

****Conduite de tracteur : l'autorisation de conduite d'un tracteur pour la collectivité doit être validée par un « caces ». Cet agrément obtenu, il permettra à tous les employés des services techniques de conduire les tracteurs.

****Planification des travaux :

Place des ormeaux

Ecole primaire : réhabilitation des wc pour personne à mobilité réduite (invitation non reçue de la commission décisionnaire des travaux de réhabilitation). Pour rappel : la faisabilité des projets communaux doit être demandé à l'adjoint en charge des travaux.

Allée des chênes : la commune de Horgues bouche les nids de poule. La municipalité souhaite que cette allée reste un chemin naturel de promenade.

Point commission « Vie du village / Communication » :

Raymond VERGÈS remercie les membres de sa commission pour leurs présences assidues à ses réunions.

Il remercie également les associations « les conscrits » et « horgues animations » pour l'organisation de la fête locale « nouveau format ».

****La cérémonie de remise des dictionnaires aux élèves de CM2 aura lieu le jeudi 26 juin 2014 à 17h30.

****Le bulletin municipal a été relooké. Il paraîtra à raison de trois éditions par an : fin janvier, juin et octobre/novembre.

****Le feu de la Saint Jean est prévu le samedi 28 juin 2014 (jeux pour enfants, feu d'artifice, ...)

Chantier « 1 an / 1 lieu » :

Réflexion sur la méthodologie à appliquer pour ces 5 / 6 chantiers de la mandature : commission « travaux » ou architecte (un devis sera présenté au prochain conseil municipal) ? Il est rappelé que si la municipalité fait appel à un architecte, il y aura assistance à maîtrise d'ouvrage et donc un suivi plus précis des travaux.

****Chantier de l'année 2014 : Réhabilitation de la place des Ormeaux.

Le budget attribué pour le réaménagement de la place est de 15 000 € hors kiosque. Le kiosque devrait être terminé en septembre 2014.

La commission « vie du village » devra réaliser un petit historique de la place et y prévoir 1 à 2 activités par an.

et Questions diverses :

****La pompe de relevage située au croisement des rues Bellevue et Gespe est tombée en panne : un devis de la société Veolia. (Travaux à prévoir dans le cadre de la réhabilitation du réseau.)

****La caserne des pompiers de Tarbes : la commune de Horgues est rattachée à Tarbes. Le projet estimatif (datant de 2011) avoisine les 5 millions d'euros. Selon la clé de répartition (en fonction du nombre d'habitants), l'opération coûterait à la commune 58 000 €. Il s'avère que le projet ne serait pas éligible aux subventions de l'Etat et que les communes concernées souhaitent rencontrer le Préfet.

****De nombreuses bornes-incendies sont à remettre en état. Patrick PUJO passe le relais à Louis MARTIN pour le suivi de ce dossier. Les travaux de réhabilitation sont estimés à 6 700€ TTC et l'entretien est à la charge de la commune. Des priorités apparaissent : Louis MARTIN fera des propositions pour le prochain conseil municipal.

****Fonds d'Aménagement Rural 2014 : il est proposé à l'ensemble du conseil municipal de délibérer pour l'octroi de cette subvention. Les travaux concerneront la remise en état du hall de la mairie et la cour de l'ancienne salle des fêtes pour un montant avoisinant 52 663 € HT. La subvention accordée serait de 19 000 €. Vote à l'unanimité des membres.

****Plan Local d'Urbanisme : Un article du PLU pose problème : la limite de propriété, entre 3 et 4 m au faitage. Monsieur Dai-Pra, responsable des services instructeurs de la DDT, sera convié à un prochain conseil municipal pour expliquer cette incohérence.

****Horaires du secrétariat de mairie : Une modification des horaires interviendra à la rentrée scolaire de Septembre 2014. L'ouverture du secrétariat se fera à 10h00 les lundis, mercredis et vendredis.

****Salle polyvalente : le carrelage est glissant. Louis MARTIN, responsable de la commission sécurité, évoquera ce dossier lors d'un prochain conseil municipal.

****Jardins familiaux (parcelle terrain Perin, derrière la mairie) : L'entretien du terrain est à la charge de la commune. Création de petits jardins familiaux. Le défrichage de la parcelle est prévu en octobre lors de la corvée communale.

La séance est clôturée à 21h45.